



LES EXPLOITANTS OU ENTREPRENEURS AGRICOLES EN 2022

SEPTEMBRE 2023



DONNÉES DE CADRAGE

Pour l'année 2022, on recense sur le périmètre de la MSA Provence Azur **12.250 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (C.E.)** dont l'exploitation procure une activité supérieure à l'activité minimale d'assujettissement (AMA). Le département du Var concentre 41% des C.E. en activité en 2022, les Bouches-du-Rhône 38% et les Alpes-Maritimes 21%. Ces proportions sont identiques à celles de 2020 (date de la dernière publication).

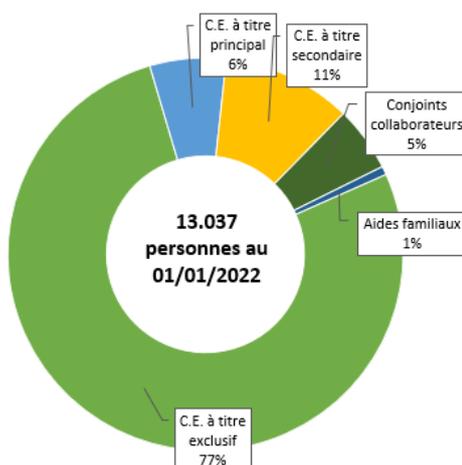
À ces 12.250 C.E s'ajoutent 697 conjoints collaborateurs ainsi que 90 aides familiaux, soit un total de 13.037 actifs non-salariés agricoles.

On recense par ailleurs 3.453 cotisants de solidarité non retraités qui n'entrent donc pas dans le champ de cette étude.

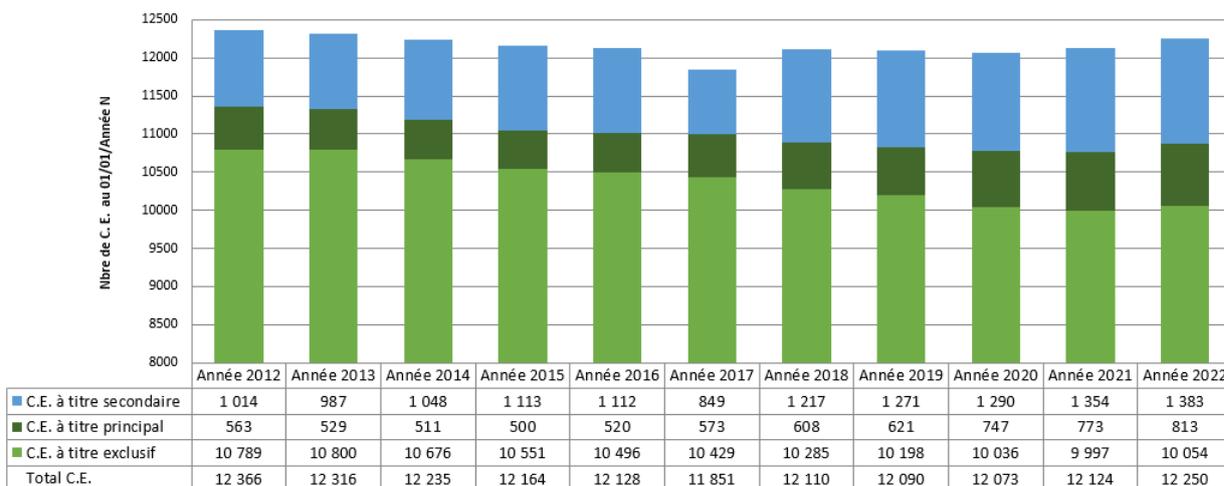
DANS CE NUMÉRO :

Données de cadrage	1
Évolution sur 10 ans par statut	1
Évolution sur 10 ans par département	2
Prédominance des exploitants individuels	2
Profil des C.E.	3
Principaux secteurs d'activité	3
Zoom sur les 3 filières principales et revenus	4-5
Nouveaux installés et leur maintien en activité	6-7
Encadré méthodologique	8

Répartition des actifs non-salariés agricoles selon leur statut



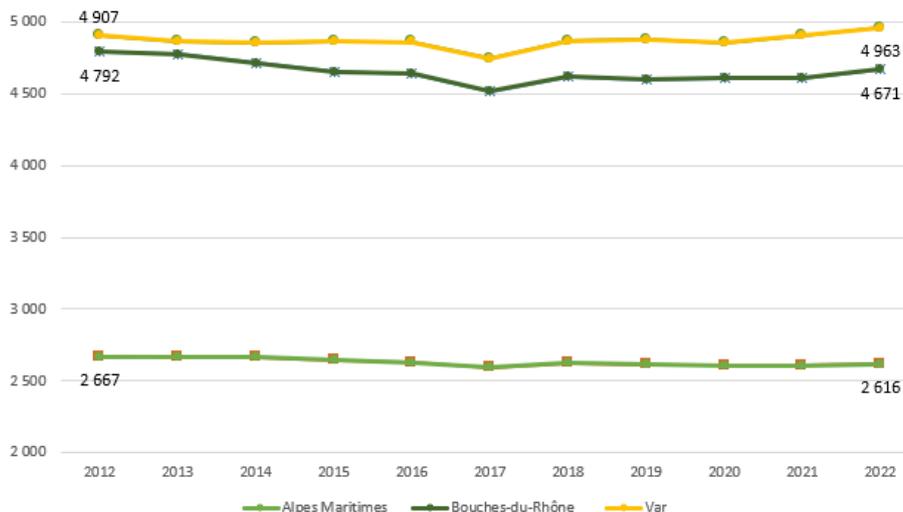
EVOLUTION DE LA POPULATION DES C.E. DEPUIS 2012 SELON LE STATUT



Entre 2012 et 2022, le nombre de C.E. agricoles en MSA Provence Azur est relativement stable (-0,9%, soit 116 C.E. de moins), alors qu'il diminue en France de -12%. Cependant, on observe des disparités selon le statut : alors qu'en 2012, la proportion de C.E. à titre exclusif était de 87 %, elle n'est plus qu'en 2022 de 82 % (mêmes proportions qu'en 2020). A contrario, la proportion de C.E. à titre secondaire tend à augmenter : 8 % en 2012 contre 11 % en 2022. La proportion de C.E. à titre principal augmente elle aussi (+ 2,1 points en 10 ans), ces derniers chiffres traduisant un attrait pour la pluriactivité sur la décennie. Au total, en 2022, près de 18 % des C.E. exercent ainsi une activité complémentaire à leur activité de C.E., contre 20 % au national.

LES EXPLOITANTS OU ENTREPRENEURS AGRICOLES EN 2022

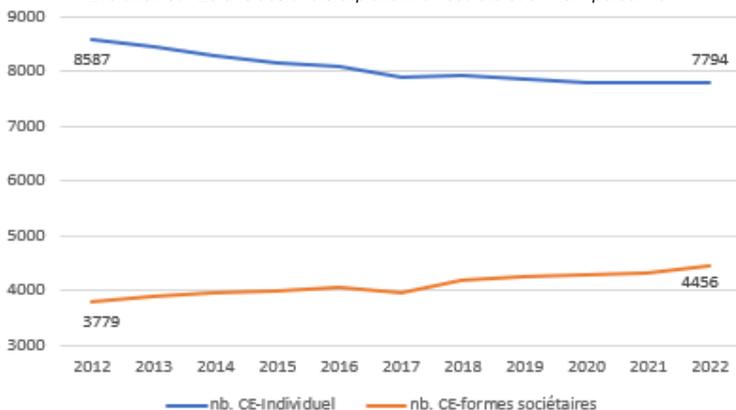
EVOLUTION DE LA POPULATION DES C.E. DEPUIS 2012 PAR DEPARTEMENT



Sur les 10 dernières années, le nombre de C.E. en activité sur le département du Var est resté globalement stable (+1,1% entre 2012 et 2022, passant de 4 907 à 4 963). En revanche, dans les Bouches-du-Rhône ainsi que dans les Alpes-Maritimes, on enregistre une diminution : respectivement - 2,5 % et - 1,9 % sur 10 ans (pour atteindre en 2022 : 4 671 et 2 616 C.E.).

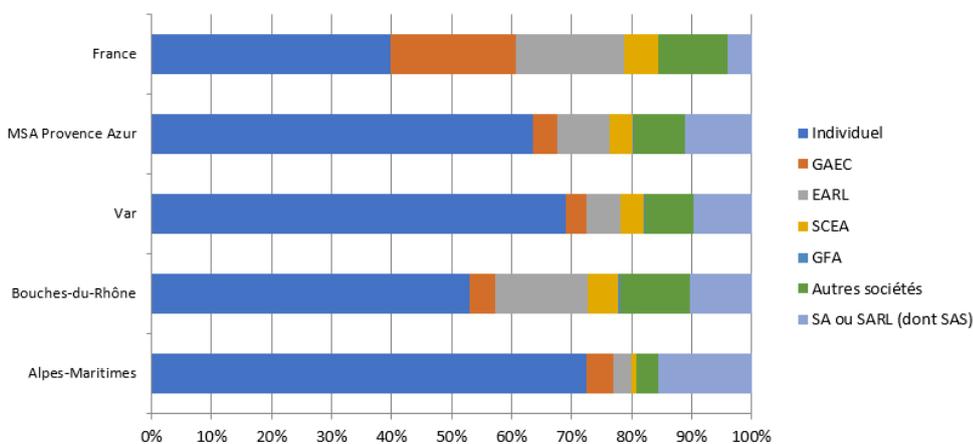
PREDOMINANCE DES EXPLOITANTS OU ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

Evolution sur 10 ans des chefs exploitant en société et en nom personnel



	Exploitants et entrepreneurs	Exploitations et entreprises
Alpes Maritimes	2 616	2 480
Bouches-du-Rhône	4 671	4 204
Var	4 963	4 630
Msa Provence Azur	12 250	11 314

Les 12.250 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en activité au 1er janvier 2022 sont à la tête de 11.314 exploitations ou entreprises agricoles en MSA Provence Azur. Une part croissante des C.E. exercent leur activité dans une exploitation ou une entreprise constituée en société : 4.456 C.E. sont concernés en 2022 contre 3.779 en 2012, soit une augmentation de 18 %.



Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au 01/01/2022 par forme juridique de l'exploitation

En 2022, 64 % des C.E. sont installés à titre individuel en Provence Azur contre 40 % au niveau national.

Même si elle est en net recul sur une décennie (-9,2% depuis 2012), la part des exploitants ou entrepreneurs individuels reste prédominante à l'échelle de la MSA Provence Azur (64% au 1er janvier 2022) : dans le Var et les Alpes-Maritimes, cette part est supérieure à la moyenne (respectivement 69% et 72%) tandis qu'elle atteint seulement 53% dans les Bouches-du-Rhône. Les deux formes sociétaires les plus répandues en Provence Azur sont la SA/SARL (11% du total des C.E) et l'EARL (9%). Dans les Alpes-Maritimes, la part des C.E. installés en SA ou SARL atteint 16% et dans les Bouches-du-Rhône, celle des C.E installés en EARL atteint 15%.

PROFIL DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE

	Age moyen des chefs	Part des moins de 40 ans	Part des femmes
Alpes Maritimes	46,8 ans	32,3%	14,9%
Bouches-du-Rhône	48,8 ans	26,5%	24,2%
Var	48,9 ans	27,2%	23,4%
Msa Pa	48,4 ans	28,0%	21,9%
France métropolitaine	49,3 ans	23,2%	24,4%

En 2022, 28% des C.E. en Provence Azur ont moins de 40 ans et 22% sont des femmes.

L'âge moyen s'établit à 48,4 ans.

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 48,4 ans en MSA Provence Azur, en-dessous de la moyenne française (49,3 ans). La part des jeunes agriculteurs (moins de 40 ans, 28%) est quant à elle supérieure de près de 5 points à celle observée au niveau national. En revanche, avec 21,9% de femmes, la proportion de cheffes d'exploitation ou d'entreprise agricole en Provence Azur est inférieure de 2,5 points à celle observée nationalement.

Le profil des C.E. dans le Var et les Bouches-du-Rhône est similaire avec respectivement 23,4% et 24,2% de femmes, une proportion proche de la moyenne nationale (24,4%), et environ 27% de jeunes agriculteurs dans ces deux départements. Les Alpes-Maritimes se singularisent avec plus de 32% de jeunes mais seulement 14,9% de femmes.

CONCENTRATION DES C.E. SUR 3 FILIÈRES PRINCIPALES

	MSA Provence Azur			C.E. par département			Répartition par activité et département		
	C.E. 2017	C.E. 2022	Répartition par activité	Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var
Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	11 851	12 250	100,0%	2 616	4 671	4 963	100,0%	100,0%	100,0%
Entrep.jardins, paysag., rebois.	3 724	3 879	31,7%	1 537	878	1 464	58,8%	18,8%	29,5%
Viticulture	1 999	2 054	16,8%	19	437	1 598	0,7%	9,4%	32,2%
Maraîchage, floriculture	1 993	1 881	15,4%	318	1 056	507	12,2%	22,6%	10,2%
Arboriculture fruitière	669	688	5,6%	89	459	140	3,4%	9,8%	2,8%
Culture céréal. et Indus. gde cultur	707	648	5,3%	39	475	134	1,5%	10,2%	2,7%
Élevage ovins, caprins	598	640	5,2%	198	239	203	7,6%	5,1%	4,1%
Entraîn., dress., haras, clubs hipp.	447	475	3,9%	70	274	131	2,7%	5,9%	2,6%
Autres élevages de petits animaux	239	312	2,5%	54	124	134	2,1%	2,7%	2,7%
Autres cultures spécialisées	190	292	2,4%	57	102	133	2,2%	2,2%	2,7%
Entreprises de travaux agricoles	218	260	2,1%	8	99	153	0,3%	2,1%	3,1%
Pépinière	253	248	2,0%	55	56	137	2,1%	1,2%	2,8%
Élevage de chevaux	211	218	1,8%	45	121	52	1,7%	2,6%	1,0%
Cult. élev. n spéc., poly, poly-el.	193	193	1,6%	22	133	38	0,8%	2,8%	0,8%
Autres*	410	462	3,8%	105	218	139	4,0%	4,7%	2,8%

* Autres (regroupement des secteurs d'activité représentant individuellement moins de 1% du total des CE) : Élevage de volailles, lapins, Élevage bovins viande, Autres élevages de gros animaux, Exploitation de bois, Conchyliculture, Élevage bovins mixte, Élevage bovins lait, Élevage porcins, Sylviculture

La répartition par secteurs d'activité témoigne de la polarisation de l'activité autour de trois filières principales, qui regroupent 64% des C.E. en activité à l'échelle de la MSA Provence Azur en 2022. Les chefs d'entreprises de jardins/paysagistes/reboisement représentent 32% des C.E., suivis par ceux exerçant une activité de viticulture (17%) puis de maraîchage/floriculture (15%). Cette concentration des C.E. autour de ces trois filières est observée depuis plusieurs années.

Néanmoins, comparé à 2017, la part du secteur du maraîchage/floriculture diminue (-1,4 point), tandis que celles de la viticulture et des jardins/paysagistes/reboisements sont plutôt stables (respectivement -0,1 et +0,3 point).

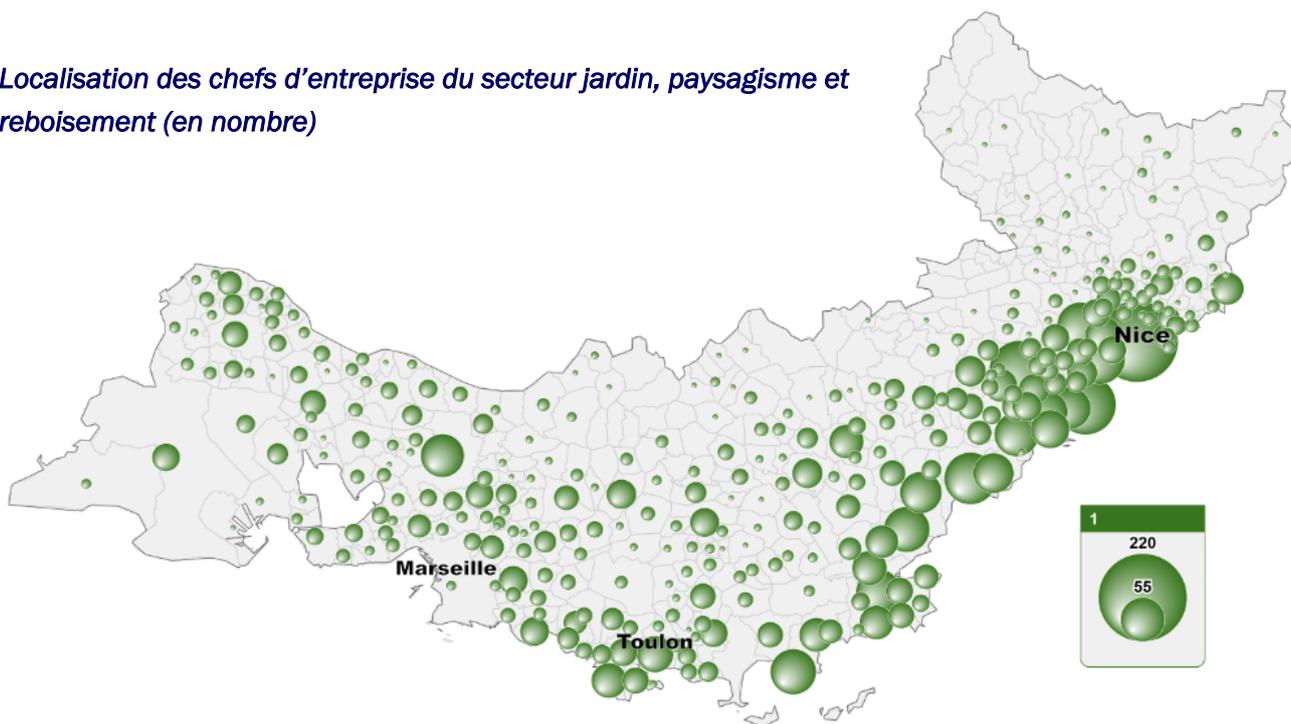
Les situations départementales sont cependant contrastées.

Dans les Alpes-Maritimes, les entreprises de jardins concentrent près de 59% des C.E., tandis que la viticulture prédomine dans le Var (près du 1/3 des C.E. en activité sur ce département), suivie de près par les entreprises de jardins (30%).

Dans les Bouches-du-Rhône, l'activité est davantage diversifiée puisque 23% des C.E. exercent une activité de maraîchage/floriculture, 19% sont à la tête d'entreprises de jardins mais également d'exploitations de cultures céréalières (10%).

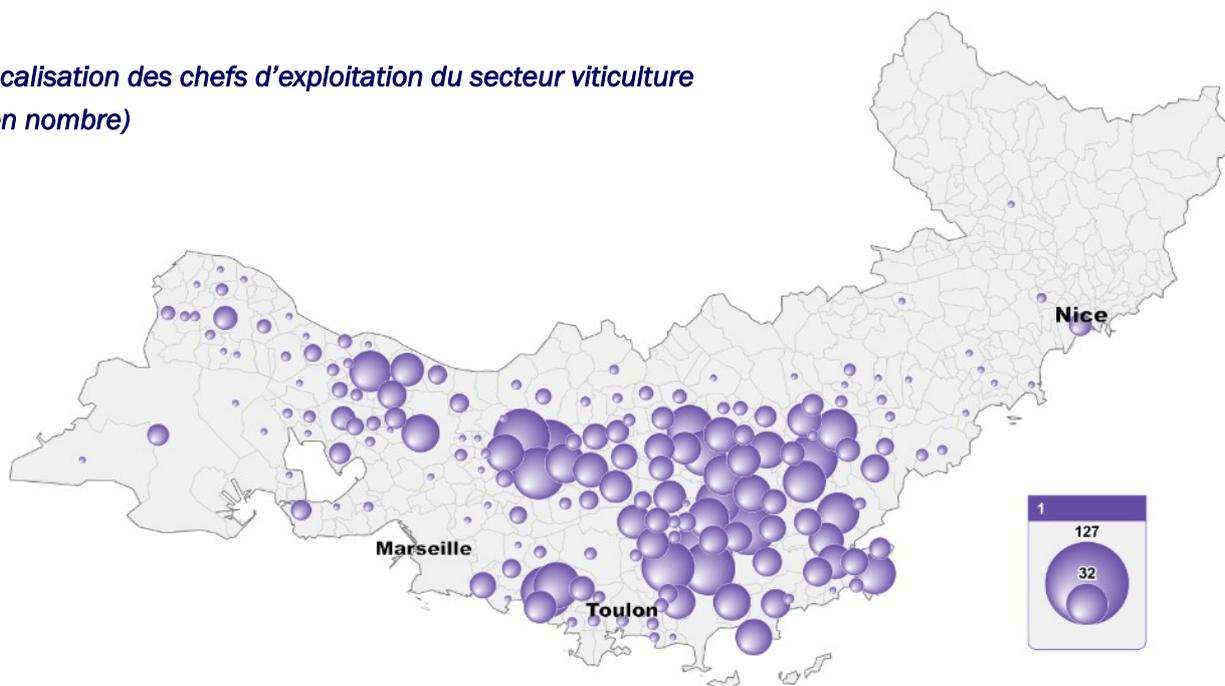
ZOOM SUR LES TROIS FILIERES PRINCIPALES

Localisation des chefs d'entreprise du secteur jardin, paysagisme et reboisement (en nombre)



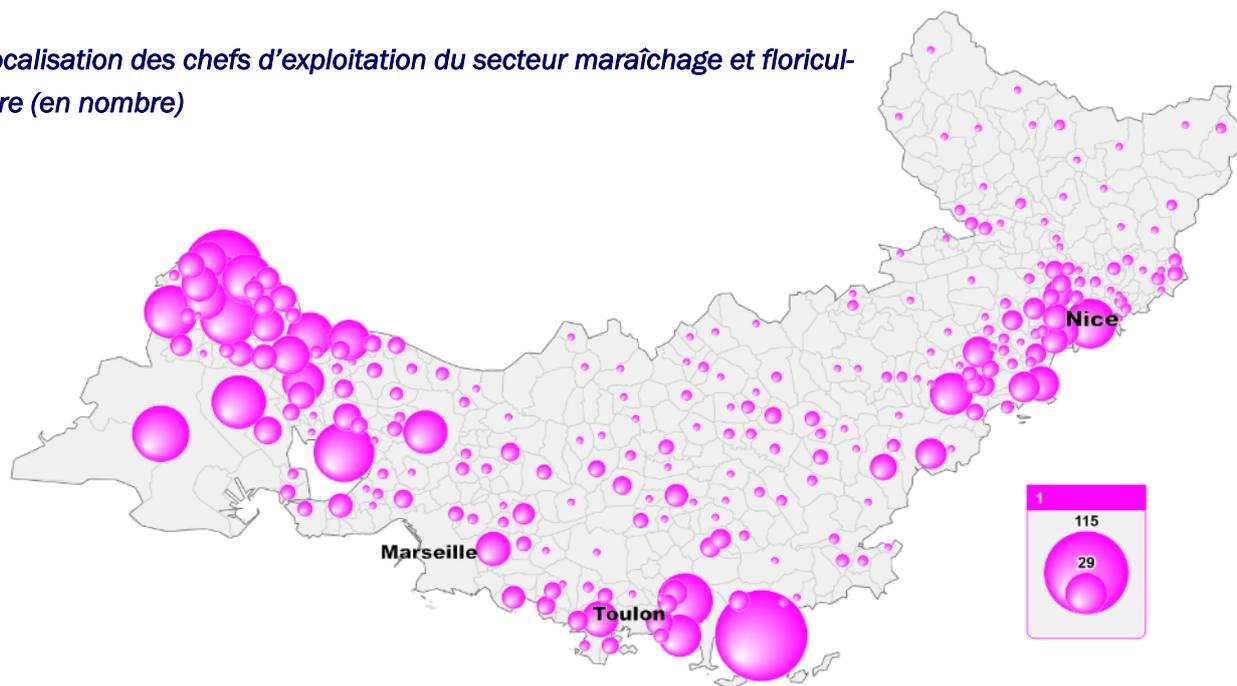
En 2022, on compte 3.879 chefs d'entreprises du secteur jardin, paysagisme et reboisement en activité sur le périmètre de la MSA Provence Azur, soit +2,3% comparé à l'année 2020. Ceux-ci se localisent en grande majorité dans les Alpes-Maritimes (40%) et le Var (38%), essentiellement sur la bande côtière. Les communes rassemblant le plus de C.E. dans cette filière sont Nice (189), Grasse (107), Antibes (103) et Fréjus (77).

Localisation des chefs d'exploitation du secteur viticulture (en nombre)



En 2022, on dénombre 2.054 chefs d'exploitations viticoles en activité, soit +2,5% comparé à l'exercice 2020. Le département du Var concentre à lui seul près de 78% des C.E de ce secteur et de nombreuses communes varoises sont concernées, essentiellement dans le centre de ce département. Par ailleurs 21% des C.E du secteur de la viticulture se localisent sur les Bouches-du-Rhône, essentiellement sur Aix-en-Provence et les communes au nord du département.

Localisation des chefs d'exploitation du secteur maraîchage et floriculture (en nombre)



En 2022, on recense 1.881 chefs d'exploitations du secteur maraîchage et floriculture en activité, soit -2% comparé à 2020. 56% des C.E de cette filière se concentrent dans les Bouches-du-Rhône, essentiellement dans le nord-ouest du département, 27% dans le Var et 17% dans les Alpes-Maritimes. Plusieurs communes se démarquent avec un nombre de C.E. élevé : Hyères (137), Châteaurenard (101) et Eyragues (67).

STRUCTURE DES REVENUS

Régime fiscal : Sur les 12 250 chefs d'exploitation recensés, on constate que 40,9% relèvent du régime fiscal du micro BA/BIC (40,8% en 2021) et 59,1% relèvent du régime fiscal au réel (59,2% en 2021). Cette proportion est très différente de celle au national dont la répartition est de 21,9% au micro et 78,1% au réel.

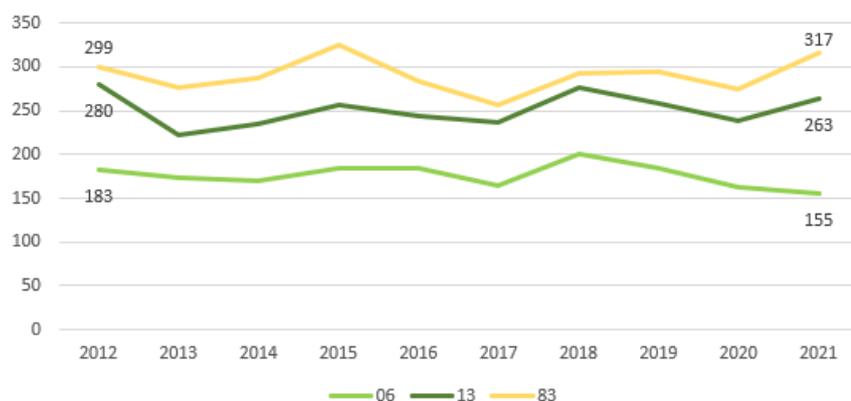
	2021		2020	
	Micro	Réel	Micro	Réel
Revenus totaux tous secteurs d'activité	49 529 261 €	152 162 792 €	46 994 467 €	144 120 123 €
<i>évolution en % / N-1</i>	5,4%	5,6%		
Entreprises de jardins, paysagistes	18 459 663 €	57 248 604 €	16 751 092 €	55 420 005 €
Maraîchage, floriculture	7 300 768 €	25 270 342 €	6 785 328 €	27 108 929 €
Viticulture	11 712 765 €	31 513 892 €	11 484 754 €	31 938 173 €
Revenus moyens par CE tous secteurs	10 094 €	26 865 €	9 742 €	25 494 €
<i>évolution en % / N-1</i>	3,6%	5,4%		
Entreprises de jardins, paysagistes	14 343 €	27 953 €	13 273 €	27 207 €
Maraîchage, floriculture	7 701 €	34 952 €	7 203 €	36 193 €
Viticulture	11 631 €	36 729 €	11 660 €	36 753 €

Revenus : Les revenus totaux (tous secteurs d'activité et régimes fiscaux) progressent entre 2020 et 2021 de + 10 577 000 €, soit une augmentation de + 5,5%. Le secteur entreprise de jardins et paysagistes connaît une forte progression des revenus : + 4,9% soit + 3 537 000 €. Concernant le secteur du maraîchage et de la floriculture, on note une baisse des revenus de - 3,9% soit - 1 323 000 €. Enfin, le secteur de la viticulture connaît également une légère baisse : - 0,5%, soit - 196 000 €.

Revenus moyens par C.E. : On note une progression de + 4,9% des revenus moyens par C.E. entre 2020 et 2021 : pour le micro + 3,6% et + 5,4% pour ceux au réel. Le secteur entreprise de jardins, paysagistes et de reboisement connaît une progression de + 4,5% (soit + 1 816 €). Concernant le secteur du maraîchage et de la floriculture, on note une faible diminution de - 1,7% (soit - 743 €). On identifie une disparité selon le régime fiscal dans ce secteur : + 6,9% au micro contre - 3,4% au réel. Enfin le secteur de la viticulture connaît une stabilité dans ses revenus moyens avec - 0,1% (soit - 53 €).

Exonérations Jeunes Agriculteurs : On constate une hausse de + 11,2% du nombre total de bénéficiaires de l'exonération pour les jeunes agriculteurs (JA) qui passe à 1 715 en 2021 contre 1 541 en 2020.

LES NOUVEAUX INSTALLÉS 2021



Evolution sur 10 ans

Sur les 10 dernières années, le nombre de nouveaux installés en MSA PA est en légère diminution, passant de 762 à 735. Dans le département du Var, ce chiffre est en augmentation (+6% entre 2012 et 2021), passant de 299 à 317. En revanche, dans les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes, on enregistre une baisse : respectivement -6% et -15% sur 10 ans (pour atteindre en 2021 263 et 155 nouveaux installés).

Des nouveaux installés masculins et plutôt jeunes

En MSA PA, ces nouveaux installés sont en majorité des hommes. En effet, ils représentent 76,5% des 735 installés en 2021. Ce constat est fait dans les trois départements, même si la proportion d'hommes varie d'un département à un autre, passant de 73% dans les Bouches-du-Rhône à 83% dans les Alpes-Maritimes. Ceci s'explique par le nombre important d'installés dans la filière entreprises de jardins et de paysagistes qui s'implantent dans le 06 avec 95% d'hommes.

En ce qui concerne l'âge, les nouveaux installés sont jeunes : ils sont surtout situés dans la tranche d'âge 31-35 ans (19%), suivis de près par les 26-30 ans (17%) et 36-40 ans (15%). Cette répartition varie selon les départements. En effet, ce sont plutôt les 26-30 ans qui dominent dans les Alpes-Maritimes (23%), alors que ce sont les 31-35 ans qui s'imposent dans les 2 autres départements (13 : 18%, 83 : 19%).

En 2021, 76,5 %
des nouveaux
installés en MSA
Provence Azur
sont des
hommes, et 67%
ont moins de 40
ans.

3 filières toujours dominantes pour les installés

Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Nouveaux installés 2021	Répartition par activité	Nouveaux installés par département			Répartition par activité et département		
			Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Alpes Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var
	735	100,0%	155	263	317	100,0%	100,0%	100,0%
Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement	294	40,0%	99	76	119	63,9%	28,9%	37,5%
Maraichage, floriculture	94	12,8%	10	57	27	6,5%	21,7%	8,5%
Viticulture	72	9,8%	-	18	54	-	6,8%	17,0%
Elevage ovins, caprins	42	5,7%	12	14	16	7,7%	5,3%	5,0%
Entreprises de travaux agricoles	32	4,4%	-	13	19	-	4,9%	6,0%
Arboriculture fruitière	30	4,1%	5	18	7	3,2%	6,8%	2,2%
Entraînement, dressage, haras & Elevage de chevaux	29	3,9%	9	11	9	5,8%	4,2%	2,8%
Autres cultures spécialisées	25	3,4%	3	3	19	1,9%	1,1%	6,0%
Cultures céréalières et industrielles, "grandes cultures"	25	3,4%	1	17	7	0,6%	6,5%	2,2%
Autres élevages de petits animaux	20	2,7%	5	4	11	3,2%	1,5%	3,5%
Elevage de volailles, lapins	17	2,3%	3	7	7	1,9%	2,7%	2,2%
Pépinière	17	2,3%	4	3	10	2,6%	1,1%	3,2%
Conchyliculture	10	1,4%	-	9	1	-	3,4%	0,3%
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage	10	1,4%	1	8	1	0,6%	3,0%	0,3%
Autres élevages de gros animaux	6	0,8%	1	2	3	0,6%	0,8%	0,9%
Elevage bovins-viande	5	0,7%	2	2	1	1,3%	0,8%	0,3%
Exploitations de bois	4	0,5%	-	1	3	-	0,4%	0,9%
Elevage bovins-lait	3	0,4%	-	-	3	-	-	0,9%

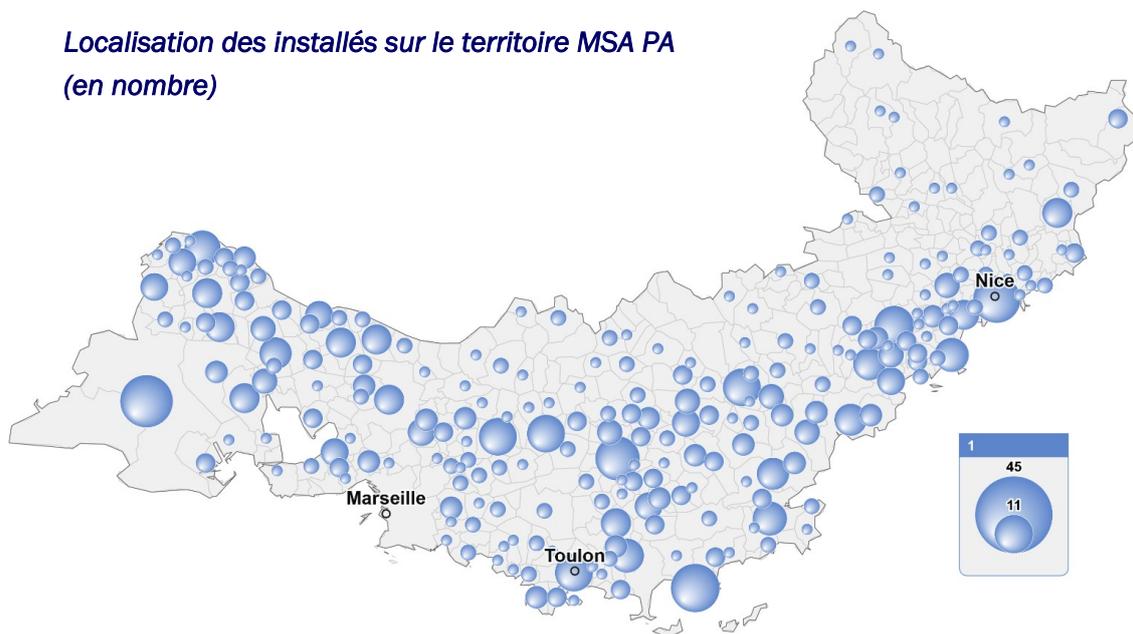
Comme pour les C.E. déjà en activité, les nouveaux installés de 2021 se répartissent autour des 3 filières principales identifiées précédemment, et qui rassemblent près des 2/3 d'entre eux : les entreprises de jardins, paysagistes et de reboisement (40%), suivies par le maraichage et la floriculture (12,8%) ainsi que la viticulture (9,8%). La prédominance des installés dans la première filière se remarque surtout dans le 06, où ils représentent près de 64% du total, et dans une moindre mesure dans les deux autres départements (13 : 28,9%, 83 : 37,5%).

Le département des Bouches-du-Rhône a près de 22% de ses nouveaux installés dans la filière du maraichage et de la floriculture, tandis que le Var en concentre 17% dans la viticulture.

Zoom sur leur localisation

La répartition des installés est assez homogène sur le territoire. Le département du Var est le plus dynamique avec 317 installés en 2021. Les secteurs du littoral et du centre Var sont les plus attractifs (Brignoles : 15, Hyères : 18), contrairement au haut Var. Concernant les Bouches-du-Rhône, l'implantation est plutôt concentrée au nord du département et Arles (21 installés). Dans les Alpes-Maritimes, les nouveaux installés sont plutôt implantés sur le littoral (Nice : 17) ; tandis que l'arrière pays niçois est moins attractif.

Localisation des installés sur le territoire MSA PA (en nombre)



LE TAUX DE MAINTIEN EN ACTIVITÉ

Une étude de cohorte menée par la MSA Provence Azur depuis 2022, et réitérée chaque année, analyse le taux de maintien en activité des C.E. installés entre 2010 et 2016 dans la région Sud. Au sein de la MSA PA, on dénombre 5 249 nouveaux installés sur cette période, principalement dans le Var (40,8%), suivi par les Bouches-du-Rhône (34,6%) et les Alpes-Maritimes (24,6%). Après 2 ans, 87% d'entre eux sont toujours en activité, contre 70% au bout de 5 ans et 66% après 6 ans. Ces chiffres diffèrent selon les départements puisqu'on observe 5 points d'écart sur le taux de maintien à 6 ans entre les Alpes-Maritimes et les Bouches-du-Rhône (respectivement 64% et 69%).

Ceci s'explique par le taux de maintien en activité assez bas des nouveaux installés dans la filière entreprises de jardins, paysagistes et reboisement. En effet, comme vu précédemment, cette activité est très répandue dans les Alpes-Maritimes (2 200 nouveaux installés en 7 ans) et l'étude de cohorte montre que le taux de maintien en activité dans ce secteur n'est plus que de 60% après 6 ans, alors qu'il était de 84% après 2 ans.

Département	Nombre d'installés 2010-2016	Nombre de présents à + 2 ans	Taux maintien à 2 ans	Nombre de présents à + 5 ans	Taux maintien à 5 ans	Nombre de présents à + 6 ans	Taux maintien à 6 ans
06	1289	1138	88%	892	69%	832	64%
13	1816	1620	89%	1327	73%	1252	69%
83	2144	1847	86%	1479	69%	1400	65%
MSA PA	5249	4605	87%	3698	70%	3484	66%

Deux autres secteurs rassemblent aussi un nombre d'installés important : le maraîchage/floriculture et la viticulture (649 et 573 installés en 7 ans). Leurs taux de maintien sont plus élevés que pour les entreprises de jardins : à 2 ans, ils sont de respectivement 92% et 94%, et de 72% et 84% après 6 ans. Le domaine de l'élevage ovin et caprin est aussi pérenne puisque après 6 ans d'activité, 80% des nouveaux installés entre 2010 et 2016 sont toujours connus dans les bases de données MSA.

Secteurs d'activité (catégorie de risque ATEXA)	Nombre d'installés 2010-2016	Nombre de présents à + 2 ans	Taux maintien à 2 ans	Nombre de présents à + 5 ans	Taux maintien à 5 ans	Nombre de présents à + 6 ans	Taux maintien à 6 ans
24-Entreprises de jardins, paysagistes, rebois.	2200	1853	84%	1406	64%	1330	60%
01-Maraîchage, floriculture	649	596	92%	506	78%	469	72%
05-Viticulture	573	539	94%	500	87%	483	84%
17-Entraînement, dressage, haras	274	243	89%	193	70%	178	65%
11-Elevage ovins, caprins	232	224	97%	191	82%	185	80%
23-Entreprises de travaux agricoles	177	141	80%	91	51%	83	47%
16-Autres élevages de petits animaux	173	158	91%	122	71%	114	66%
02-Arboriculture fruitière	167	158	95%	142	85%	135	81%
04-Culture cérééal. et Indus. gde cultur	150	143	95%	125	83%	121	81%
07-Autres cultures spécialisées	117	102	87%	80	68%	76	65%
13-Elevage de chevaux	98	85	87%	67	68%	60	61%

À RETENIR ...

Au 1er janvier 2022, on recense 12.250 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole (C.E.) en activité sur le périmètre de la MSA Provence Azur. 41% se localisent dans le Var, 38% dans les Bouches-du-Rhône et 21% dans les Alpes Maritimes.

Si 82% des C.E. exercent leur activité à titre exclusif, la pluriactivité continue à se développer et en 2022, 18% des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent une activité complémentaire à leur activité de C.E. Pour ce qui est des formes sociétaires, 64% des C.E sont installés à titre individuel en Provence Azur.

Concernant la population des C.E, l'âge moyen observé à l'échelle de Provence Azur s'établit à 48,4 ans, 28% ont moins de 40 ans et 22% sont des femmes.

La répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque Atexa témoigne de la polarisation de l'activité autour de trois filières : le secteur jardin/paysagisme/reboisement concentre 32% des C.E en 2022, suivi par la viticulture (17%) et le maraîchage/floriculture (15%).

Concernant les revenus moyens par C.E., on note une hausse de 4,9% entre 2020 et 2021.

Les nouveaux installés en agriculture en 2021, au nombre de 735, le sont principalement dans le département du Var et dans le secteur des paysagistes. Le taux de maintien en activité des C.E. en MSA PA est de 87% au bout de 2 ans et se dégrade à 66% au bout de 6 ans.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Source : les éléments présentés dans le cadre de cette publication proposent une exploitation des données statistiques de la Direction de la Statistique, des Etudes et des Fonds (DSEF), disponibles sur le site de la CCMSA.

Le champ des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole analysé ici exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole dont l'exploitation procure une activité inférieure à l'activité minimale d'assujettissement (AMA).

Activité minimale d'assujettissement (AMA) : mise en place depuis la LAAAF - loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt - du 13/10/2014, cette notion ajoute aux critères existants (superficie mise en valeur ou temps de travail) un nouveau critère basé sur le revenu professionnel.

Les actifs non salariés agricoles : ce sont les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole installés au plus tard le 31 décembre N et présents au 1er janvier N+1 ainsi que leur conjoint et aides familiaux, qui sont assujettis à l'une au moins des quatre branches, c'est-à-dire l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa), l'assurance vieillesse agricole (AVA), les prestations familiales agricoles (PFA) et l'assurance accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa).

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole : ce sont les personnes qui dirigent des exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, ainsi que des activités connexes à l'agriculture.

Chef à titre exclusif : déclare exercer une seule activité (il est donc dit **mono-actif**) et cette activité est de nature agricole.

Chef à titre principal : déclare exercer plusieurs activités (il est donc dit **pluriactif**) mais l'activité principale est celle exercée en tant que CE.

Chef à titre secondaire : déclare exercer plusieurs activités (il est donc dit **pluriactif**) et l'activité secondaire est celle exercée en tant que CE.

Les collaborateurs d'exploitation : ce sont les conjoints mariés, concubins ou pacsés des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, dès lors qu'ils participent à la mise en valeur de l'exploitation.

Les aides familiaux : ce sont les ascendants, descendants, frères, sœurs, âgés de plus de seize ans, vivant sur l'exploitation ou l'entreprise et participant à sa mise en valeur comme non-salariés.

L'exploitation individuelle : Le chef d'exploitation dirige l'exploitation pour son propre compte. Il exploite pour son compte des terres, des bâtiments et éventuellement du cheptel quel qu'en soit le mode de propriété.

Le GAEC, groupement agricole d'exploitation en commun, est composé de 2 à 10 membres et revêt un caractère familial tant dans sa taille que dans la gestion et la répartition du travail qui s'y exerce.

L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) est composée de 1 à 10 associés, exploitants ou non de l'exploitation. Les biens professionnels destinés à l'exploitation constituant le capital de la société sont séparés des biens personnels de l'agriculteur.

La société civile d'exploitation agricole (SCEA) est composée d'au moins 2 associés. La responsabilité des associés n'est pas limitée à leurs apports dans le capital.

Le groupement foncier agricole (GFA) : société civile de propriétaires fonciers, spécifique au secteur agricole.

Les autres formes sociétaires (non spécifiques à l'agriculture) : sociétés commerciales (SA, SARL...), coopératives, groupements de fait...

Catégorie de risque ATEXA : Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Il existe 25 catégories de risque.

Revenu : Au micro, le revenu correspond aux recettes de l'année moins les abattements fiscaux. Au réel, le revenu correspond à la différence entre les produits et les charges réelles.